

La sélection des candidatures pour visiter un logement chez in'li et in'li PM

Pour assurer une analyse objective des candidatures par rapport à sa Politique d'attribution de logement, in'li et in'li PM utilisent un système de classement automatisé des candidatures qu'elle reçoit.

Le classement des candidatures, c'est quoi ?

Le classement est une méthode d'ordonnement qui permet de réaliser une cotation des candidatures en attribuant une note ou score à chaque candidature sur un logement donné, sur une base de critères objectivés, auxquels sont affectés des points et ainsi de présélectionner les candidats sur un logement en fonction de leur situation.

Ce système est conçu pour évaluer objectivement les candidatures et favoriser l'égalité de traitement. Les résultats obtenus permettent de classer de manière équitable les candidatures.

Il constitue un outil d'aide à la décision puisqu'il représente une première étape de l'instruction des demandes dans laquelle sont présélectionnés les dossiers. Il participe donc à faciliter l'étude des candidatures par l'équipe en charge de la commercialisation des logements.

Pour déterminer les critères servant au classement des demandes, in'li et in'li PM établissent des modèles à partir d'analyses statistiques des données et vérifie leur pertinence afin, le cas échéant, de les actualiser.

Le classement, pourquoi ?

Cet outil s'inscrit dans la démarche d'in'li et d'in'li PM de permettre aux jeunes actifs et salariés à revenus moyens d'accéder plus facilement au logement pour favoriser le lien emploi-logement, faciliter la mobilité professionnelle et participer à la dynamisation des territoires dans un contexte de crise du logement.

Face aux nombreuses demandes de logement reçues chaque jour, in'li et in'li PM ont souhaité mettre en place cet outil de classement, pour assurer une analyse objective des demandes de logement par rapport à leur Politique d'attribution et optimiser le temps passé sur cette analyse dans le but d'améliorer le process d'attribution de logement des candidats et d'assurer un délai de traitement des demandes raisonnable.

Le classement, pour qui ?

Le classement est opéré dès lors que le candidat au logement se positionne sur une offre de logement.

Qui sont les personnes qui accèdent à mon classement ?

Les personnes autorisées à accéder au classement sont ses services internes habilités mais également les prestataires techniques d'in'li et d'in'li PM, à savoir :

- Equipe commerciale d'in'li et d'in'li PM ;
- Direction de l'audit, des risques et de la fraude d'in'li ;
- Data Analyst de la Direction commerciale et Conseillère sociale en mobilité pour in'li ;
- DSI et RSSI ;
- Prestataire technique : Microsoft.

Ces personnes sont tenues de respecter la confidentialité des informations utilisées pour parvenir au classement et de n'utiliser ces informations que dans le cadre de leurs missions.

Le classement, comment ça marche ?

Lorsqu'un logement se libère, in'li et in'li PM procèdent à une présélection des candidatures au regard critères prédéfinis. Les critères retenus par in'li et in'li PM, ont été établis conformément à leur Politique d'attribution et traduisent les priorités locales en matière d'accès au logement.

Les critères utilisés pour établir le classement sont de trois natures :

- Critères excluants :
 - Famille adaptée au type de logement
 - Respect des plafonds de revenus LLI
- Critères privilégiant :
 - Famille avec un membre PMR
 - Clients in'li et in'li PM
- Critères sélectifs :
 - Locataire sortant du parc social
 - Habitant ou travaillant dans la commune du logement
 - Couverture du loyer
 - Contrat de travail
 - Critères entreprise cotisante Salarié entreprise/fonction publique autre

Les dossiers sont ensuite classés en additionnant les résultats obtenus sur chaque critère.

Le classement est obtenu et calculé à partir de données renseignées par le candidat dans son espace candidat et des pièces justificatives fournies.

En raison des critères de classement retenus, un candidat qui candidate successivement sur plusieurs logements obtiendra un résultat différent en raison des critères retenus.

En cas de modification des critères ou d'autres éléments servant à l'établissement du classement des demandes, in'li et in'li PM informeront les candidats des évolutions notamment en mettant à jour la documentation accessible sur le site et l'application mobile dont ce document fait partie.

En tout état de cause, le premier classement s'effectue sur les éléments déclaratifs du candidat puis un second classement intervient après vérification de ces éléments par le commercial au regard des pièces justificatives communiquées.

En conséquence, les candidats ne sont pas sélectionnés sur la seule base du système automatisé de classement. Les candidatures font l'objet d'une analyse humaine après la première étape de présélection automatique ; qui peut conduire à une modification du classement initial.

Ma situation a évolué ou je me suis trompé, comment faire ?

Dans l'hypothèse d'un changement de situation ou d'une erreur impactant potentiellement le classement, vous êtes invités à mettre à jour votre candidature et transmettre vos nouveaux justificatifs depuis l'application ou le site internet inli.fr.

Je souhaite obtenir des explications, comment faire ?

Si vous avez des questions concernant le système de classement, la manière dont les logements sont attribués, vous pouvez prendre contact avec in'li et in'li PM à l'adresse suivante : in'li, in'li PM, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense cedex ou en appelant votre Service relations clients.

Pour en savoir plus sur les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du classement des demandes vous pouvez aussi vous rendre sur les Politiques de protection des données d'in'li et d'in'li PM présentes sur inli.fr.

Mis à jour le 08/04/2025.